

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

LAN Crolev 2019

Le LAN Crolev 2019 (l' « Événement ») est une activité gérée par Crolev, une compagnie spécialisée dans la conception et production de vidéo, au profit de la fondation Jeunes en têtes. L'inscription et l'accès à l'Événement de tout participant (le « Participant ») est conditionnelle à l'acceptation par ce dernier des Conditions générales de participation (les « Conditions ») énoncées ci-après. Les Conditions constituent un contrat entre le participant et Crolev.

Politique de modification des Conditions

Le LAN Crolev se réserve le droit de changer les Conditions et s'engage à les mettre à jour sur le site Internet de l'Événement (lan.crolev.com/legal) le plus rapidement possible. Le Participant en sera avisé par courriel, le cas échéant, et il/elle sera lié(e) par les modifications. Les modifications entreront en vigueur au moment de leur publication sur le site Internet de l'Événement.

Remboursements et échanges

Le Participant devra réviser l'information soumise via le formulaire d'inscription avant de les soumettre via le site Internet de l'Événement. Sa soumission constitue un consentement de la part du Participant à payer le billet. Aucun échange ni remboursement n'est possible une fois l'achat effectué.

Mineurs

Toute personne ayant moins de 18 ans désirant participer à l'Événement doit détenir l'autorisation parentale (ou l'autorisation de son tuteur légal) qui est jointe à la présente à l'Annexe A. Ce document devra être présenté au LAN Crolev lors de l'arrivée du Participant afin de lui accorder l'accès à l'Événement.

Une pièce d'identité valide sera exigée aux fins d'identification. Le Participant s'engage à ne pas fournir de faux renseignements ou des signatures falsifiées sous peine de se voir refuser l'accès à l'Événement. Toutes les inscriptions sont assujetties à une vérification par le LAN Crolev.

Média

Le Participant consent à être photographié et/ou filmé durant la totalité de l'Événement et autorise Crolev, ses employés, mandataires, représentants et sous-traitants ainsi que les commanditaires et exposants de l'Événement à monter, adapter, modifier, traduire, utiliser, reproduire, publier, transmettre, diffuser et afficher lesdites photos ou vidéos à des fins de communications ou publicitaires sans aucune restriction, qu'il s'agisse de publications, productions multimédias, vidéos, expositions, sites Internet ou tout autre support. Le Participant n'aura en aucun cas, peu importe le motif, la possibilité d'interdire, d'empêcher ou d'entraver l'exploitation ou l'utilisation desdites photos ou vidéos.

Activités illégales et actes prohibés

Le Participant accepte, sans limitation, de se conformer aux règles de conduite ci-décrites et aux règlements des tournois disponibles sur le site Internet de l'Événement (lan.crolev.com/legal). Toute faute ou omission de la part du Participant à cet égard pourrait lui valoir d'être disqualifié des tournois et d'être expulsé immédiatement de l'Événement.

1. Le Participant s'engage à ne pas participer à des échanges illégaux de matériel ou logiciel protégé par toute loi portant sur la propriété intellectuelle (notamment les droits d'auteur) ou à n'importe quelle autre activité illégale, incluant sur le réseau de l'Événement. Le Participant reconnaît et accepte que l'utilisation du réseau de l'Événement peut faire l'objet de surveillance et de contrôle.
2. La consommation de drogue (incluant le cannabis) est interdite en tout temps. Toute personne prise sur le fait ou laissant percevoir des signes de consommation (selon le seul jugement du LAN Crolev) sera immédiatement expulsée, et ce, sans remboursement. Le LAN Crolev peut refuser l'entrée à n'importe quel participant qu'il juge, à sa seule discrétion, être sous l'influence de drogue (incluant le cannabis).
3. Le visionnement, l'échange et/ ou la vente de matériel explicite ou pornographique sont strictement interdits.
4. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du lieu de l'Événement.
5. Le Participant s'engage à ne commettre aucun acte nuisible, ou faire volontairement un acte qui causerait un désagrément, un ennui, un tracasserie ou gêner les autres participants de l'Événement.

6. Le Participant s'engage à ne pas nuire à l'efficacité ou à l'accessibilité des systèmes de service public, de chauffage, de ventilation ou climatisation, en totalité ou en partie, ni gêner le libre accès et le passage à l'Événement;
7. Le Participant s'engage à ne pas nuire à l'efficacité des systèmes d'électricité, de plomberie, de gaz ou d'air comprimé, incluant les tuyauteries, canalisations, câbles, conduits et équipement qui y sont connectés ou reliés;
8. Aucune violence, discrimination, intimidation, harcèlement, menace de toute sorte envers les organisateurs du LAN Crolev ou les autres participants, vol ou bris volontaire d'équipement appartenant à Crolev ou à un autre participant présent ne sera toléré.
9. Aucun animal ne peut être introduit à l'Événement à l'exception des chiens-guides accompagnant une personne à mobilité réduite. Le LAN Crolev se réserve le droit d'exiger une preuve à l'appui.

Tout manquement à ces règles de conduite et toute commission d'actes illégaux ou prohibés pourra entraîner l'expulsion du Participant ou de son équipe de l'Événement sans aucune possibilité d'appel ni aucun remboursement. Des poursuites judiciaires pourront par ailleurs être entreprises contre tout contrevenant sans préavis additionnel.

Limitation de responsabilité et décharge

Pendant toute la durée de l'Événement, le Participant se porte garant envers Crolev et s'engage à l'indemniser et à prendre fait et cause pour elle pour tout dommage direct ou indirect, perte, action, recours, réclamation, demande, poursuite ou toutes autres procédures prises par toute personne lors de sa participation à l'Événement.

En aucun cas la responsabilité de Crolev ne pourra être engagée en lien avec la participation du Participant à l'Événement. Plus spécifiquement, mais sans y limiter, le Participant reconnaît et accepte que Crolev, ses employés, représentants, agents, sous-traitants, ou bénévoles n'assumeront aucune responsabilité pour a) les biens personnels du Participant, y compris son matériel et ses données informatiques, b) n'importe quel défaut de fonctionnement de matériel ou de logiciel de jeux qui a comme conséquence la disqualification ou la perte de rang du Participant et c) l'attribution des prix.

Le Participant convient qu'il assistera à l'Événement à ses propres risques. Crolev ne garantit la présence d'aucun personnel médical ou de sécurité lors de l'Événement.

Plan de salle

Le LAN Crolev se réserve le droit de déplacer un joueur dans le plan de salle en tout temps.

Le LAN Crolev se réserve le droit d'ajouter de nouvelles sections de siège dans le plan de salle en tout temps.

Le LAN Crolev se réserve le droit de retirer des sections de siège dans le plan de salle en tout en temps. Les participants affectés (le cas échéant) en seront avisés et remboursés en totalité.

Droit d'entrée et de sortie

Tout participant quittant l'Événement avec de l'équipement informatique pourrait être sujet à un contrôle. Lors de l'Événement, tous les participants devront EN TOUT TEMPS être prêts à montrer leur billet à tout administrateur qui lui en fait la demande. Aucun accompagnateur ne sera admis sans qu'il n'ait préalablement donné ses coordonnées et une pièce d'identité au LAN Crolev. Aucun accompagnateur ne peut rester à l'Événement pour une période plus longue que nécessaire pour aider le Participant à s'installer ou quitter l'Événement. Si l'accompagnateur désire rester à l'Événement sans y participer, il peut se procurer un billet « visiteur » à l'accueil.

Tricherie et comportements indésirables

Aucune forme de tricherie lors des tournois ne sera acceptée. Le Participant s'engage à n'utiliser que les options contenues dans un jeu et à ne pas modifier ce dernier de façon à obtenir un avantage. La tricherie peut prendre plusieurs formes et elle inclut le « Match fixing».

Le LAN Crolev effectuera des vérifications sporadiques sur les ordinateurs des joueurs pour s'assurer que ceux-ci soient conformes aux règlements des tournois (disponibles sur le site Internet de l'Événement). Un joueur qui refuse qu'un responsable du LAN Crolev vérifie sa configuration sera automatiquement exclu.

En cas de compétition en équipe, l'équipe entière devra subir les conséquences de l'exclusion ou de tricherie de l'un de ses membres lors du déroulement du tournoi. C'est donc la responsabilité de l'équipe de s'assurer, pour chacun des tournois, de la configuration des ordinateurs de ses membres.

Tout participant reconnu coupable de tricherie ou exclu peut subir l'une ou plusieurs des conséquences suivantes :

1. Révocation du billet et expulsion de l'Événement, sans aucun remboursement;
2. Interdiction de participer aux tournois de l'Événement;
3. Interdiction de participer aux tournois futurs organisés par le LAN Crolev pour une durée déterminée par le LAN Crolev.

Collecte des données

En fournissant des renseignements personnels au LAN Crolev, le Participant donne son consentement à ce que ces renseignements soient utilisés à des fins d'analyse technique et statistique. L'équipe du LAN Crolev s'engage à ne pas diffuser ces renseignements à un tiers sans l'autorisation préalable du participant. Crolev se dégage de toute responsabilité, advenant la publication non autorisée des renseignements personnels des participants de l'Événement.

Individus et objets indésirables

Le LAN Crolev se réserve le droit de refuser d'admettre à l'Événement, d'en expulser ou d'y interdire n'importe quel participant ainsi que les produits ou articles qu'il jugerait, à sa seule discrétion, indésirable, sans aucune possibilité de remboursement des frais d'inscription et tout autres frais encourus en lien avec l'Événement.

Fin de l'Événement

Tous les participants doivent quitter le lieu de l'Événement une fois celui-ci terminé.

Annulation de l'Événement

En cas d'annulation de l'Événement (force majeure ou toute autre situation qui ne peut pas être raisonnablement maîtrisée par le LAN Crolev), le Participant pourrait ne pas se voir rembourser les frais d'inscription ni aucuns autres frais encourus en lien avec l'Événement.

Droit applicable

Les Conditions sont régies par le droit de la province de Québec et tout litige qui pourrait en découler devrait obligatoirement être tranché dans le district judiciaire de Longueuil.